

DÉPARTEMENT DE L'AIN
CANTON DE VILLARS LES DOMBES
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE CORCY

Date de convocation du conseil municipal : 13 juillet 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juillet 2026

D2026-77 : Modification du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet, le conseil municipal de la commune de SAINT ANDRE DE CORCY, régulièrement convoqué et réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M Claude LEFEVER, Maire.

NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT	NOM - Prénom	PRESENT	ABSENT
ANDRES Catherine		X	GUIGNARD Claudy	X	
BARON Nadine	X		LACROIX Monique	X	
BIANCHETTI Jérôme	X		LEFEVER Claude	X	
CLAVAIROLY Marie-Jeanne	X		LOREAU Ludovic	X	
CORDIER Alain	X		MATHIEU Fabrice		X
DEVOS Arnaud	X		OCTRUE Valérie	X	
DUC Thierry	X		OZIL Joël	X	
DUMONT Natacha	X		RUYS Fabien	X	
DUPUY Boris		X	SCHAEFER Nathalie		X
ESCRIVA Evelyne	X		VERY Delphine	X	
GAUTIER Anne		X	VIDAL Jordan	X	
GERFAUD-VALENTIN Catherine	X				

Elus absents	Donnent pouvoir à
MATHIEU Fabrice	GUIGNARD Claudy
DUPUY Boris	LOREAU Ludovic
ANDRES Catherine	DUMONT Natacha
GAUTIER Anne	ESCRIVA Evelyne
SCHAEFER Nathalie	LEFEVER Claude

Secrétaire de séance	En exercice	Présents	Votants
VIDAL Jordan	23	18	23

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'un poste de contrat de projets avait été créé en 2023 afin de contribuer au développement de l'action sociale du CCAS. Ce contrat prévu pour 3 ans arrive à échéance au 30 août 2026.

Afin de pérenniser l'emploi occupé ainsi que les actions mises en œuvre, le poste est transformé en poste d'adjoint administratif de catégorie C.

Entendu Monsieur le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant le besoin en accompagnement et développement social des habitants de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** la suppression du contrat de projet portant sur le poste de chargée de développement du CCAS
- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint administratif de catégorie C afin de pérenniser les missions de gestion, d'accompagnement des publics et de développement social du CCAS
- **DIT** que les crédits sont en nombre suffisant sur le compte budgétaire 64 – rémunération principale

Ont signé au registre tous les membres présents pour extrait certifié conforme

Fait et délibéré à Saint-André-de-Corcy, le 20 juillet 2026

La Secrétaire de Séance

Jordan VIDAL



Le Maire

Claude LEFEVER

